

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06559

Numéro SIREN : 382 693 992

Nom ou dénomination : SAGE HOLDING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 36428



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sage Holding France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sage Holding France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels précise les règles et les méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Notre appréciation de la valeur d'inventaire des titres s'est fondée sur l'examen du caractère raisonnable des estimations retenues par la direction pour le suivi des valeurs d'utilité de ces titres de participation. Nous avons également apprécié qu'une information correcte soit fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 août 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez

SAGE HOLDING FRANCE

Comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2021



Comptes annuels



Actif		Au 30/09/2021			Au 30/09/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations financières ⁽³⁾	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL					
Immobilisations financières ⁽³⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	261 257 828		261 257 828	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL	261 257 828		261 257 828	261 257 828	
Total de l'actif immobilisé		261 257 828		261 257 828	261 257 828
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
	Avances et acomptes versés sur commandes	Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	TOTAL				
	Créances ⁽¹⁾	Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés		171 692 618		171 692 618	
Autres créances				16 941 295	
Divers	Capital souscrit et appelé, non versé			153 877 922	
	TOTAL	171 692 618		171 692 618	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Divers	Instrument de trésorerie	32 111		32 111	
	Disponibilités	210 162		210 162	
TOTAL	242 273		242 273	768 019	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		171 934 892		171 934 892	171 587 237
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		433 192 720		433 192 720	432 845 065
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Passif		Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 28 026 378)	28 026 378	28 026 378
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	141 090 898	141 090 898
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	2 802 638	2 802 638
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	46 408 784	46 408 784
	Report à nouveau	6 902 300	-3 636 550
	Résultats antérieurs en instance d'affectation	43 518 299	58 538 850
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	268 749 299	273 231 000	
<i>Situation nette avant répartition</i>			
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	268 749 299	273 231 000	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	164 182 106	150 855 724
	Total	164 182 106	150 855 724
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 314	8 758 341
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	261 314	8 758 341	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	164 443 421	159 614 065	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	433 192 720	432 845 065	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	164 443 421	159 614 065	
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
Produits d'exploitation (1)	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			0	
	Total			0	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			30 903	18 014 11 049
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges amortissements provisions Autres charges				628
	Total			30 903	29 692
	Résultat d'exploitation	A		-30 903	-29 692
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		B C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			45 000 000 638 716 42	59 972 488 772 096
	Total			45 638 758	60 744 585
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 089 554	2 087 447
	Total			2 089 554	2 087 447
	Résultat financier	D		43 549 203	58 657 137
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		43 518 299	58 627 445

		Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	88 594
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		43 518 299	58 538 850
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	45 638 679	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	2 089 555	

SAS SAGE HOLDING FRANCE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 30/09/2021

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Actif d'exploitation

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	261 257 829	-	-	261 257 829
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	261 257 829	-	-	261 257 829
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	261 257 829	-	-	261 257 829

3.1.2 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	Résultats
SAGE SAS	6 750 000 €	100%	1 000 €	51 197 959 €

3.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	-	-	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	303	303	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		170 912 229	170 912 229	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		780 086	780 086	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL		171 692 619	171 692 619	-	

3.1.4 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice : 01/10/2020	350 329 727	0,08
Mouvements :		
.....		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice : 30/09/2021	350 329 727	0,08

La société SAGE Holding France SAS est détenue à 100% par la société SAGE Overseas Limited.

3.1.5 Variation des capitaux propres

Libellés	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentations	Distribution dividendes	Fin Exercice
Capital	28 026 378					28 026 378
Primes liées au	141 090 899					141 090 899
Réserves légales	2 802 638					2 802 638
Réserves générales	46 408 785					46 408 785
RAN débiteur	-3 636 551	58 538 851			-54 902 300	
RAN créditeur					6 902 300	6 902 300
Résultat	58 538 851	-58 538 851	43 518 300			43 518 300
TOTAL	273 231 000		43 518 300		-48 000 000	268 749 300

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 48 000 000 euros au cours de l'exercice.

3.2 Passifs et provisions

3.2.1 Provisions

3.2.1.1 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	4 184
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	4 184

3.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		261 314	261 314	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		164 182 107	164 182 107	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		164 443 421	164 443 421	-	-

4 Informations relatives à la fiscalité

4.1.1 Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2007, la société SAS SAGE HOLDING FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAGE OVERSEAS Limited, 10 Place DE BELGIQUE 92250 LA GARENNE COLOMBES.

Selon la convention d'intégration fiscale définissant les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés du groupe, l'économie d'impôt résultant de cette intégration fiscale est répartie entre les sociétés bénéficiaires au prorata de leur bénéfice fiscal. En pratique la part contributive de chaque filiale est égale au rapport du résultat fiscal net positif de chaque filiale et de la mère sur le montant total des résultats fiscaux nets positifs.

5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

6 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaires à l'appréciation
Sage Belgique	Intérêts payés	390 435	
Sage SAS	Intérêts payés	1 699 120	
Sage Overseas Ltd	Intérêts reçus	638 716	
Sage SAS	Dividendes	45 000 000	

SAGE HOLDING FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 28.026.378,16 €
Siège social : 10 Place de Belgique, 92250 La Garenne-Colombes
382 693 992 RCS Nanterre

(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

EN DATE DU 26 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 26 août,

Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage, en sa qualité de représentant permanent de la société Sage Overseas Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé à C23 – 5 & 6 Cobalt Park Way, Cobalt Park, Newcastle Upon Tyne, NE28 9EJ (Royaume-Uni) (ci-après l' « **Associé Unique** »);

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage, en sa qualité de Président, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'Associé Unique.

En outre, le Président met à la disposition de l'Associé Unique, les documents suivants :

- les lettres d'information de l'Associé Unique et du Commissaire aux comptes,
- les statuts à jour de la Société,
- le procès-verbal des décisions du Président,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes.

II – A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions s'il y a lieu,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2021 et présentant un résultat bénéficiaire de 43.518.299 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président et statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global, s'élevant à 0 euros, des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage, Président de la Société, pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide de la distribution d'un dividende en numéraire à hauteur de 53.000.000 €, soit approximativement 0,15 euros pour chacune des 350.329.727 actions constituant le capital social de la Société, qui sera prélevé comme suit:

- en intégralité sur le résultat, soit 43.518.299 €,
- le solde, soit 9.481.701 €, prélevé sur le compte « Autres réserves » dont le montant sera porté de 46.408.784 € à 36.927.083 €.

La mise en paiement du dividende intervient immédiatement.

L'Associé Unique prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant total des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents a été le suivant :

Dates de clôture	Dividendes versés
30/09/2020	48.000.000 €
30/09/2019	22.448.208 €
30/09/2018	0

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:
Pacome Lesage
DD136D000698468...

Sage Overseas Limited
Associé Unique
Représentée par Monsieur Pacôme Gérard Pierre Lesage



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Sage Holding France

Exercice clos le 30 septembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sage Holding France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sage Holding France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels précise les règles et les méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Notre appréciation de la valeur d'inventaire des titres s'est fondée sur l'examen du caractère raisonnable des estimations retenues par la direction pour le suivi des valeurs d'utilité de ces titres de participation. Nous avons également apprécié qu'une information correcte soit fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 août 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez

SAGE HOLDING FRANCE

Comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2021



Comptes annuels



Actif		Au 30/09/2021			Au 30/09/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations financières ⁽³⁾	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
TOTAL					
Immobilisations financières ⁽³⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	261 257 828		261 257 828	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL	261 257 828		261 257 828	261 257 828	
Total de l'actif immobilisé		261 257 828		261 257 828	261 257 828
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	171 692 618		171 692 618	16 941 295
	Autres créances				153 877 922
	Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	171 692 618		171 692 618	170 819 217	
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :)				
	Instrument de trésorerie	32 111		32 111	26 429
Disponibilités	210 162		210 162	741 589	
TOTAL	242 273		242 273	768 019	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		171 934 892		171 934 892	171 587 237
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		433 192 720		433 192 720	432 845 065
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients

Passif		Au 30/09/2021	Au 30/09/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 28 026 378)	28 026 378	28 026 378
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	141 090 898	141 090 898
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	2 802 638	2 802 638
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	46 408 784	46 408 784
	Report à nouveau	6 902 300	-3 636 550
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	43 518 299	58 538 850	
Situation nette avant répartition	268 749 299	273 231 000	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	268 749 299	273 231 000	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	164 182 106	150 855 724
	Total	164 182 106	150 855 724
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 314	8 758 341
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	261 314	8 758 341	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	164 443 421	159 614 065	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	433 192 720	432 845 065	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an			
à moins d'un an			
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	164 443 421	159 614 065	
(3) dont emprunts participatifs			

		France	Exportation	Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
Produits d'exploitation (1)	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			0	
	Total			0	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			30 903	18 014 11 049
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges amortissements provisions Autres charges				628
	Total			30 903	29 692
	Résultat d'exploitation	A		-30 903	-29 692
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		B C		
	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			45 000 000 638 716 42	59 972 488 772 096
	Total			45 638 758	60 744 585
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 089 554	2 087 447
	Total			2 089 554	2 087 447
	Résultat financier	D		43 549 203	58 657 137
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		43 518 299	58 627 445

		Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois	Du 01/10/2019 Au 30/09/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	88 594
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		43 518 299	58 538 850
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	45 638 679	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	2 089 555	

SAS SAGE HOLDING FRANCE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 30/09/2021

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Actif d'exploitation

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	261 257 829	-	-	261 257 829
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	261 257 829	-	-	261 257 829
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	261 257 829	-	-	261 257 829

3.1.2 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	Résultats
SAGE SAS	6 750 000 €	100%	1 000 €	51 197 959 €

3.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	-	-	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	303	303	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		170 912 229	170 912 229	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		780 086	780 086	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL		171 692 619	171 692 619	-	

3.1.4 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice, ou les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après ;	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice : 01/10/2020	350 329 727	0,08
Mouvements :		
.....		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice : 30/09/2021	350 329 727	0,08

La société SAGE Holding France SAS est détenue à 100% par la société SAGE Overseas Limited.

3.1.5 Variation des capitaux propres

Libellés	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentations	Distribution dividendes	Fin Exercice
Capital	28 026 378					28 026 378
Primes liées au	141 090 899					141 090 899
Réserves légales	2 802 638					2 802 638
Réserves générales	46 408 785					46 408 785
RAN débiteur	-3 636 551	58 538 851			-54 902 300	
RAN créditeur					6 902 300	6 902 300
Résultat	58 538 851	-58 538 851	43 518 300			43 518 300
TOTAL	273 231 000		43 518 300		-48 000 000	268 749 300

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 48 000 000 euros au cours de l'exercice.

3.2 Passifs et provisions

3.2.1 Provisions

3.2.1.1 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	4 184
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	4 184

3.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		261 314	261 314	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		164 182 107	164 182 107	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		164 443 421	164 443 421	-	-

4 Informations relatives à la fiscalité

4.1.1 Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2007, la société SAS SAGE HOLDING FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAGE OVERSEAS Limited, 10 Place DE BELGIQUE 92250 LA GARENNE COLOMBES.

Selon la convention d'intégration fiscale définissant les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés du groupe, l'économie d'impôt résultant de cette intégration fiscale est répartie entre les sociétés bénéficiaires au prorata de leur bénéfice fiscal. En pratique la part contributive de chaque filiale est égale au rapport du résultat fiscal net positif de chaque filiale et de la mère sur le montant total des résultats fiscaux nets positifs.

5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

6 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaires à l'appréciation
Sage Belgique	Intérêts payés	390 435	
Sage SAS	Intérêts payés	1 699 120	
Sage Overseas Ltd	Intérêts reçus	638 716	
Sage SAS	Dividendes	45 000 000	